Contrat stratégique de filière Mode et Luxe

2023-2027

Editorial 3

I. PRESENTATION DE LA FILIERE **5**
I. CHIFFRES CLEFS 5
II. Bilan et poursuite des actions engagées depuis 2019 7

II. ENJEUX ET AXES STRUCTURANTS **12**
I. Formations techniques et attractivité des métiers techniques 12
II. Accompagner les entreprises avec Bpifrance 14
III. Développement durable 16
IV. **L'enjeu de l'acculturation numérique** 21

III. *TABLEAU RECAPITULATIF (ACTIONS, CALENDRIER, COUTS).* **23**

IV. *GOUVERNANCE*
I. GOUVERNANCE 24
II. COMPOSITION DU BUREAU DU CSF 25
III. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CSF 26

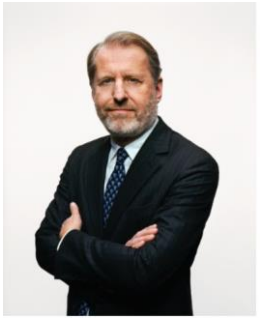

Editorial

Tirée par la croissance de la maroquinerie, de la bijouterie, joaillerie, de l'horlogerie … le marché mondial de la mode et du luxe devrait atteindre 305 milliards d'euros en 2022 grâce à une forte demande en Europe, aux Etats-Unis et en Chine[1]. Entrainant l'ensemble des acteurs de la mode et du luxe, les grands groupes (LVMH, Kering, Hermès, Chanel), leaders mondiaux du secteur, poursuivent leur ascension spectaculaire avec des ventes internationales et des bénéfices toujours en progression[2].

Au-delà de ces acteurs, le rayonnement à l'international de l'ensemble de l'industrie de la mode et du luxe, s'appuyant sur la puissante Fashion Week de Paris, reste un atout majeur pour la balance commerciale de la France ; son dynamisme, un point d'ancrage pour accompagner la structuration de la filière dans sa globalité.

Ses succès s'appuient sur les savoir-faire d'excellence et la créativité, comme sur l'attractivité de la France, notre culture, nos artistes et notre patrimoine. Autant d'éléments immatériels précieux qui participent à la valeur des produits.

Toutefois, le développement des réseaux et des flux internationaux, inhérent aux activités Mode et Luxe, sont autant d'atouts économiques que de vulnérabilités potentielles dont il convient de se protéger dans un contexte fortement marqué par le changement climatique et les bouleversements géopolitiques.

Il s'agit ainsi pour tous d'inscrire ses modèles de fabrication et de croissance dans un cadre soutenable pour la biodiversité et l'environnement, économiquement viable, tenant compte de l'inflation, des hausses de coût de l'énergie, du transport, de l'approvisionnement, de la matière et de la raréfaction des ressources naturelles.

La compétitivité demande plus que jamais d'être attentifs aux transformations en cours, d'investir dans la recherche et le développement, de travailler à une échelle parfois plus large que l'hexagone (notamment Europe, Euro Med), de diversifier certaines ressources ou débouchés pour bâtir des modèles souverains et profitables ...

En réponse à une conscience aiguë des questions environnementales, aux aspirations de la société et des marchés, il s'agit de développer de nouvelles compétences et de nouveaux métiers.

L'innovation numérique, la prédiction, la production à la demande, mais aussi la réparabilité des produits, le marché de l'occasion sont autant de nouvelles composantes à intégrer pour participer à la décarbonation de notre industrie dans la trajectoire définie par l'État à horizon 10 ans, en vue d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

La réflexion autour de l'écoconception des produits permet de repenser l'utilisation des matières naturelles (lin, chanvre, laine, cuir …), techniques (en particulier textiles avec ou sans technologie embarquée), recyclées, issues du réemploi et transforme la façon de créer et de façonner.

[1] https://www.cegid.com/fr/blog/marche-du-luxe-tendances/

[2] Selon le dernier rapport Luxury 2022 « Rerouting the Future » du cabinet Bain & Company. Le marché a enregistré une croissance évaluée entre +17 et +19% à taux de change courant au premier trimestre 2022, par rapport aux trois premiers mois de 2021.

La tâche est rude dans cette filière extrêmement hétérogène, tant par les secteurs qu'elle embrasse (Arts de la table, Habillement, Couture, Cuir et peaux, Maroquinerie, Chaussure, Bijouterie-Joaillerie Horlogerie, Textile), les entreprises qu'elle représente (des PME aux grands groupes, de la fabrication à la distribution …) que les multiples enjeux auxquels elle est confrontée.

C'est dans ce contexte incroyablement complexe que s'inscrit ce nouveau Contrat de filière.

Il porte l'ambition commune, la solidarité et la force d'un collectif qui a su montrer son incroyable résilience lors de la crise sanitaire, insuffler une dynamique de relocalisation ou accompagner certains développements exceptionnels (comme en maroquinerie ou en bijouterie par exemple).

Il s'inscrit également dans le prolongement de quatre années de travail et de dialogue sur lesquels il pourra capitaliser.

Dans la lignée du précédent, il propose un nombre limité de mesures concrètes et pragmatiques pour permettre à tous d'avancer ensemble dans les domaines structurants suivants :

1. Formation et attractivité des métiers techniques
2. Accompagnement des entreprises
3. Développement durable : de la décarbonation à la traçabilité, à l'affichage environnemental et au traitement des déchets
4. Acculturation au numérique

En ces temps incertains, je suis plus que jamais convaincu de la nécessité et la puissance de l'action collective face aux nombreux défis auxquels nous sommes collectivement confrontés.

Guillaume de SEYNES

I. PRESENTATION DE LA FILIERE

I. CHIFFRES CLEFS

- **La France est le premier acteur mondial de la mode et du luxe, un secteur en croissance continue dans le monde**

- 154 Md€ de chiffre d'affaires direct, 37,5 Md€ de valeur ajoutée soit 1,7% du PIB (3,1% en tenant compte des effets induits sur l'économie), soit davantage que l'aéronautique et la construction automobile [3]
- 1 entreprise industrielle sur 13 travaille en France dans le domaine de la mode et du luxe[4]

Force internationale du secteur du luxe :

- 59,1 Mds€ en exportation de biens avec une hausse de 22,9% sur un an[5]
- 6 marques françaises dans le top 10 des marques les plus valorisées en 2021[6]
- Les 4 grands groupes de luxe cotés (Kering, Hermès, L'Oréal, LVMH) ont une valorisation globale à eux seuls de 35 % du CAC 40 en septembre 2022 (28 % avant la COVID)[7]
- Sur les 270 marques de luxe, 130 sont françaises[8]
- Le luxe représente 11,8% de l'ensemble des exportations de biens [9]
- La France est le pays qui incarne le mieux le luxe aux yeux des Chinois, avec vingt points d'avance sur l'Italie (64 pts contre 44)[10].
- Des réseaux de vente intégrés aux marques, forts vecteurs d'images
- Près de 90 millions de touristes internationaux en 2019, et la 3ème destination pour les recettes générées par ce tourisme international[11]

La filière mode-luxe-matière compte près de 600 000 emplois, les métiers liés à la distribution représentant 3/5ème de ce total[12].

- **Le marché de consommation national reste considérable**

- La mode est le deuxième marché de consommation en France : 75,8 Md€, dont 60,3 Md€ (habillement / textile / chaussure / maroquinerie / Bijouterie- Joaillerie / lunettes/accessoires) derrière l'agro-alimentaire (hors boissons alcoolisées) (176,8Md€), devant les achats de véhicules (37Md€).[13]
- En 2021, la part de ventes en ligne a totalisé 21 % du marché habillement et textile en France [14]
- Chaque Français achète en moyenne 9,2 kg de textiles et chaussures par an[15]
- Globalement, 60 % de vêtements achetés en plus par personne par rapport à il y a quinze ans et conservés moitié moins longtemps[16]

3 Etude réalisée par l'IFM / Quadrat 2018. Sont prises en compte dans ces chiffres les activités industrielles et de distribution des secteurs de la Haute Couture, le prêt à porter, la bijouterie, la joaillerie, l'horlogerie, le textile, le cuir, la maroquinerie, la chaussure, la cosmétique et le parfum. Une mise à jour de cette étude en 2023 a été votée et sera financée par le DEFI.
4 Source : INSEE / DGE
5 Rapport annuel du Commerce extérieur de la France, 2021
6 Source : Statista
7 Source : Comité Colbert
8 Source : Comité Colbert
9 Source : Comité Colbert
10 Sondage IFOP-Comité Colbert septembre 2021
11 https://www.economie.gouv.fr/cedef/statistiques-officielles-tourisme
12 Il est toutefois délicat d'établir une distinction nette entre ce qui relève de la distribution et ce qui relève de la production, en raison des ambiguïtés de nomenclature et de la mutation générale des métiers.
13 Source : INSEE 2021. Consommation effective des ménages aux prix courants
14 Source: IFM Panel
15 Source: Ademe
16 Source : McKinsey & Co, « Style that is sustainable: A new fast fashion formula », Nathalie Remy, Eveline Speelman & Steven Swartz, 2016

- **Le marché de l'occasion représente désormais une tendance de fond**

- En 2022, le marché mondial du luxe de seconde main représente 16 Mds€ selon les chiffres de Bain & Company. Selon l'étude du Boston Consulting Group réalisée en 2020, le marché de la seconde main devrait atteindre plus de **60 Mds$ d'ici 2025 ;** 62% des consommateurs déclarent acheter davantage de pièces d'occasion sur les plateformes en ligne[17]
- En 2020, ce marché représentait **7 Mds€ en France**, dont plus d'1Md€ uniquement pour la mode. Selon ThredUp, l'une des plus grandes plateformes de revente américaine, les ventes de vêtements d'occasion devraient dépasser celles des enseignes de la fast fashion d'ici 2027[18]
- Selon l'Institut d'études Kantar, **le marché de la seconde main concernait 15,1 M d'acheteurs tricolores en 2020 et 9,3% des dépenses d'habillement contre 8,4% en 2019.**
- En France, le site de revente Vinted est l'un de ses plus gros pourvoyeurs en ligne de vêtements. Le portail lituanien est la troisième plus grosse plateforme de vente de mode de l'Hexagone derrière Zalando et Amazon, et devant Veepee, Shein, Nike. Il est également un des plus grand acteurs (derrière Intersport et Décathlon) pour le nombre de transactions[19]

- **Le poids des différents acteurs :**

- Textile : Plus de 2 200 entreprises (dont 92% de PME), 62 500 salariés, un CA d'environ 14 Mds€, dont 71% à l'export[20]. Les textiles à usages techniques constituent aujourd'hui la moitié des débouchés de la production textile française, et représente un chiffre d'affaires d'environ 5 Mds€ [21]
- Cuir : plus de 13 000 entreprises (dont 90% de PME), 133 000 salariés et CA de 25 Mds€ dont 60% à l'export[22]
- Horlogerie-bijouterie : 2 713 entreprises pour 12 694 emplois et un CA de 3,861 Mds€
- Arts de la table : 404 entreprises pour 7.915 emplois et un CA de 1,196 Md€[23]

- **Les acteurs de la distribution disposent d'un réseau puissant en pleine transformation**

- Les grands magasins, magasins populaires ainsi que les enseignes de l'habillement et de la chaussure forment un réseau de plus de 26 000 points de ventes en France[24]; 5 000 points de vente spécialisés pour la bijouterie, joaillerie, horlogerie.
- Ils représentent près de 200 000 emplois et réalisent un chiffre d'affaires d'environ 35 Md€

- **Contrefaçon**

- En 2020, 5,6 M de produits contrefaits ont été saisis par les douanes, parmi lesquels, 800 000 vêtements, chaussures et accessoires. La France est le 2ème pays le plus touché par la contrefaçon derrière les USA[25]

- **NFT et métaverse :**

La croissance du virtuel représente une mutation profonde des habitudes des consommateurs et de valorisation des actifs :

- La demande numérique devrait s'accélérer pour les marques de mode et de luxe et générer un revenu supplémentaire de **50 Mds$ d'ici 2030**[26]
- Le rapport de Business of Fashion Insights estime que 50% des consommateurs américains achèteront un actif digital dans l'année[27]
- En février 2021, la marque virtuelle RTFKT, lancée en janvier 2020, a vendu en tout juste 7 minutes, 621 paires de baskets digitales personnalisées par l'artiste Fewocious pour 3,1 M$

17 Ibid
18 https://www.challenges.fr/conso-et-luxe/le-luxe-de-seconde-main-un-marche-en-plein-essor_804592
19 Source : Kantar. Baromètre 3ème trimestre 2022
20 https://fr.fashionnetwork.com/news/La-filiere-textile-lance-une-task-force-dediee-a-la-transition-energetique,1449903.html
21 Source : Euratex
22 Source : CNC
23 Source : Observatoire Francéclat (NB : Si on élargit à la distribution les chiffres sont les suivants : Horlogerie-bijouterie : 17 600 entreprises pour 36.200 emplois et un CA de 10,2 Mds€ / Arts de la table : 12.000 entreprises pour 56 200 emplois et un CA de 7,8Mds€
24 Source : Alliance du commerce
25 Source : DEFI / Plateforme présidentielle
26 https://fr.fashionnetwork.com/news/Le-metaverse-un-revenu-potentiel-de-50-milliards-de-dollars-pour-le-luxe-selon-morgan-stanley,1353389.html
27 Le Journal du Textile N° 2532 / 1er février 2022

II. Bilan et poursuite des actions engagées depuis 2019

Caractérisée par une grande diversité d'acteurs et de métiers répartis sur le territoire, la filière est composée de grands groupes, enseignes, PME, créateurs et sous-traitants-fabricants, dont une majorité de TPE. La compétitivité de la filière repose ainsi sur les fortes collaborations au sein de la chaîne de valeur.
Le savoir-faire et la qualité des produits constituant l'identité de la mode et du luxe français, leurs croissance et compétitivité ne sont concevables qu'à la condition de préserver et de renforcer ces caractéristiques fondamentales dans chacun des maillons.

Ainsi, en 4 ans, dans un contexte fortement impacté par la crise sanitaire, la filière Mode et Luxe s'est structurée pour accompagner les entreprises et les aider à répondre à de nouvelles problématiques : émergence de façons inédites de produire et de vendre nécessitant l'adaptation des compétences et des métiers, besoins en financement, attention particulière à porter aux ressources et à l'environnement, relocalisation …

Parmi les défis identifiés pour tous, en plus des enjeux numériques irrigant chacune des thématiques, cinq apparaissaient structurants et ont fait l'objet de groupes de travail spécifiques :
- Formation / attractivité des métiers techniques
- Accompagnement des marques, des sous-traitants et de l'écosystème de la filière
- Accompagnement de la relocalisation
- Développement durable
- Rayonnement et international

Toutes se poursuivront d'une façon ou d'une autre.

1. Formation et attractivité des métiers techniques

Une action de communication sans précédent, avec la création d'une marque commune « Savoir pour faire » a été menée pour valoriser les métiers techniques de la mode et du luxe (https://www.savoirpourfaire.fr/).
Déclinée en 3 campagnes d'une durée d'un an chacune, elle a été menée en concertation avec toutes les branches, en multipliant les synergies entre les actions de promotion sectorielles sur les réseaux sociaux et à l'occasion de forums interprofessionnels.
La campagne a notamment permis de présenter les métiers et les conditions de leur exercice, une cartographie globale des formations et des certifications, des expertises et mis en valeur des offres d'emplois.
Au total 4 films généraux « Savoir pour faire », 7 films « Retour d'école », 10 films « Présentation filière », 8 films « Présentation filière » en animation, 10 films « Micro-trottoir », 23 films « Rencontres d'Atelier », 17 films « Portraits métiers », 19 films « Établissements de formation » ont été réalisés et sont disponibles sur la Chaine YouTube Savoir pour faire. 40 podcasts immersifs au sein des ateliers ont également été diffusés.
Plus de 250 000 pages vues sur le site Internet et une communauté qui rassemblait plus de 21 000 personnes en septembre 2022 sur les comptes Instagram et Twitter @savoirpourfaire, Facebook www.facebook.com/savoirpourfaire, linkedin.com/company/savoirpourfaire,
Financée par les CPDE, l'UIT et l'OPCO2i, la campagne « Savoir pour faire » s'est poursuivie sur des financements OPCO2I en 2022/2023 et se traduira par de nouveaux développements dans les années à venir.

L'Institut Français de la Mode : Une grande école internationale d'excellence.
Avec l'intégration de l'école de la Chambre Syndicale au sein du nouvel IFM, agrandi et réaménagé, la création d'une grande école internationale de rang mondial est enfin réalisée. L'Institut Français de la Mode propose aujourd'hui des formations axées autour de la création, du management et du savoir-faire, tout en intégrant technologie et innovation allant du CAP au doctorat et une activité de recherche appliquée, visant annuellement plus de 1 000 étudiants et 3 000 cadres en formation. **La refonte des programmes pédagogiques est en cours. Elle se poursuivra, tout comme la coopération étroite avec le CSF.**

2. Accompagnement des marques, des sous-traitants et de l'écosystème de la filière

Des « accélérateurs spécifiques » ont été mis en place avec Bpifrance

Les accélérateurs ont été imaginés pour répondre aux enjeux spécifiques de croissance et de structuration des petites et moyennes entreprises et leur apporter des solutions adaptées pour accélérer leur développement. Les accélérateurs sont articulés autour de trois piliers déclinés tout au long de l'accompagnement : conseil, formation et mise en relation. Ils sont opérés pour la partie académique par **l'Institut Français de la Mode et l'ESCP Business School** ; les programmes étant coorganisés avec les CPDE/ Fédérations / Bpifrance.
L'objectif principal des dirigeants a été atteint lors des deux premières promotions avec une évaluation globale de 4,5/5 sur les diagnostics, 4,3/5 sur les modules de conseil et 4,2/5 sur l'ensemble des séminaires.

Au total, **30 entreprises ont été accélérées dans la 1ère promotion, 22 dans la seconde et 23 dans la 3ème lancée en octobre 2022.** Chacune d'entre elle compte 40 collaborateurs en moyenne et un chiffre d'affaires compris entre 950 000€ et 62 M€.
Le dispositif ayant prouvé son efficacité, **la filière poursuivra, sous réserve de contrat de crédit, ce dialogue avec Bpifrance en accentuant la dimension « aide à la relocalisation » et « innovation technologique ».**

Renforcement des moyens de l'IFCIC

Un des moyens pour faciliter le financement à moyen terme des marques et l'accompagnement de leur développement réside dans des prêts proposés par l'IFCIC. Si ce dispositif s'avère particulièrement adapté pour les entreprises du secteur, il était limité en raison d'une saturation des dotations disponibles.
En contribuant à hauteur de 2,2M€ au total depuis 2019, le DEFI a permis aux entreprises de la mode et du luxe de continuer de bénéficier d'un outil de garantie bancaire, de prêts et de solutions de financement direct.
Le DEFI poursuivra son engagement à hauteur de 500K€ en 2023.

Une étude sur les « nouveaux modèles économiques dans la mode »

Une étude sur les leviers de succès des marques de mode a été menée par Kea & partners et l'IFM, financée par le DEFI. Elle avait pour but d'éclairer aussi bien les entrepreneurs de la mode que les dirigeants dans leurs réflexions stratégiques sur la création et la transformation des modèles économiques performants. À la fois pédagogique et pratique, elle propose une grille de lecture simple et des leviers clairs à activer, des outils pour évaluer la maturité des marques et identifier des pistes d'action.

3. Accompagnement de la relocalisation

Un rapport « Relocalisation et mode durable » a été réalisé à la demande de l'État et publié en janvier 2021 présentant 36 propositions pour contribuer à structurer un écosystème encore plus durable et local avec l'ambition à terme de doubler la part du made in France dans la consommation de la filière Mode pour atteindre 25% des produits consommés.
https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/files_cni/files/actualite/pj_2_20_12_08_rapport_mode_durable_et_relocalisation.pdf

Réalisation avec la FACIM d'un « Guide et recommandation à usage des acheteurs publics »

Identifiant plusieurs leviers pouvant être mis en œuvre pour aider à préserver la souveraineté de notre outil de production et maitriser notre empreinte carbone, le guide est un outil concret, pragmatique intégrant des tableaux de valeurs et des seuils de références dans le respect de la législation européenne.
https://www.conseil-national-industrie.gouv.fr/files_cni/files/actualite/csf_mode_et_luxe_guide_marches_publics.pdf

4. Développement durable

Depuis la signature du contrat en 2019, l'axe Développement durable s'est considérablement structuré pour devenir un des cœurs de l'action du CSF, au niveau national, comme européen et international.

Au regard des demandes croissantes de traçabilité de la part des consommateurs et de la pluralité des initiatives (textile, cuir, distribution, matières premières…), les objectifs initiaux de la filière étaient dans une filière caractérisée par ses chaînes de valeur complexes et souvent fragmentées géographiquement de :

- favoriser le travail collaboratif en mode projet, entre secteurs, et entre petites et grandes entreprises ;
- Proposer des outils concrets aux PME pour répondre aux demandes de vérification de leurs donneurs d'ordre et ainsi aider à sécuriser la chaine de valeur ;
- dresser un état des lieux des technologies disponibles et adaptées aux caractéristiques de la filière Mode et Luxe, tant au niveau du traitement des données, que des technologies de traçage adaptées.

Pour cela, un groupe de travail (GT) dédié, en lien avec le GT RSE, s'est constitué.

Dans l'avenant au Contrat de filière, il a été décidé de recentrer le sujet sur quelques actions collectives plus pragmatiques et directement opérationnelles :

- **Quatre « pilotes traçabilité »** sectoriels (Chaussure, Habillement, Lin et Textile), ont été déployés. Il sont en cours et **se poursuivront jusqu'à mi 2023**.

L'objectif de ces pilotes est d'aider les entreprises à se saisir du sujet et contribuer à lever les blocages pour **l'utilisation pratique de solutions**, chaque pilote expérimentant des solutions répondant à ses besoins.
Des temps d'échanges sont également organisés pour partager les résultats de ces expérimentations. Selon les résultats obtenus et les besoins identifiés, un nouveau dispositif filière pourrait être engagé pour prolonger ces pilotes. Par ailleurs, le CSF s'est engagé à porter les résultats de ces expérimentations au sein de l'UNECE.

- Mobilisation dans le cadre de l'**affichage environnemental**

Dans le cadre de la loi AGEC notamment, le groupe de travail RSE du CSF s'est fortement mobilisé sur les **sujets d'affichage environnemental français et européen impactant le textile, l'habillement et la chaussure**. Ces échanges et ces recherches de consensus, qui n'étaient pas inscrits formellement au contrat de filière ont été intégrés dans la cadre de l'avenant, et **sont appelés à être suivis et renforcés**.

- **Des démonstrateurs de recyclage textile et cuir**

Face aux enjeux climatiques, à la raréfaction des matières premières, dans la suite de la mise en place de la loi AGEC qui interdit la destruction de stocks, il est indispensable de développer des solutions technologiques performantes pour (re)transformer ces produits en ressources.
Le CSF avait inscrit dans son Contrat de filière l''examen de la faisabilité des solutions techniques/organisationnelles innovantes les plus prometteuses en matière d'économie circulaire (R&D) pour le recyclage des matières par le biais de **3 démonstrateurs** : un démonstrateur mécanique au CETI (Hauts de France), un démonstrateur chimique (JEPLAN – TECHTERA) (Auvergne-Rhône-Alpes), un démonstrateur de valorisation énergétique du cuir.
Si deux d'entre eux (démonstrateur CETI et Cuir) ont pu aller au bout de cette expérimentation, aucun n'a vraiment pu trouver de débouché économique. En effet, si les modèles ont su démontrer la faisabilité technique de la transformation (coton vers coton pour le démonstrateur du CETI, chutes cuir et bois en chaleur pour le démonstrateur Cuir), le coût de revient global n'est pas soutenable actuellement par rapport au prix des matières vierges. Toutefois, compte-tenu de l'évolution des coûts énergétiques, les travaux concernant le démonstrateur cuir seront réétudiés.
Du côté du démonstrateur chimique, si les premiers tests étaient concluants, faute de fonds nécessaires pour passer à l'échelle, les partenaires japonais se sont retirés.
L'objectif est désormais d'**identifier les modèles permettant de transformer à un coût économique supportable les déchets, textile et chaussures, en ressources pour des marchés en boucle fermée (filière) et en boucle ouverte (isolants dans la construction, chauffage, plasturgie, cimenterie…)**.
Les solutions en boucle ouverte doivent notamment être largement explorées car le recyclage en boucle fermée reste limité par le nombre de traitements que peuvent subir les fibres.

C'est pourquoi, un des objectifs du nouveau contrat de filière sera de **travailler avec le CSF Déchets autour des leviers (notamment recyclabilité) permettant de proposer des modèles économiques soutenables et participant au changement d'échelle.**
Pour mémoire, en 2021, la filière a collecté, trié et valorisé 244 448 tonnes de TLC sur les 715 290 tonnes mises sur le marché.

- **Développement de matières naturelles, notamment le lin et le chanvre et la laine**

La CELC | Confédération Européenne du Lin et du Chanvre portait un **pilote de traçabilité numérique** dont la solution testée s'appuie sur une traçabilité de la fibre au produit fini et arrimée à la certification lin fibre EUROPEAN FLAX®. A l'issue d'un **premier bilan (janvier 2023),** la CELC poursuivra par étape le déploiement à l'échelle de la filière et étudie en parallèle les modalités de ce développement. L'empreinte environnementale des produits selon la méthode PEF sera intégrée à la traçabilité numérique.
Par ailleurs, la filière française est engagée dans une démarche de **description de fibres de lin par diagnostic optique** pour développer un référentiel commun. Cet outil est indispensable à la croissance et l'implantation de filatures de lin en France.
Les enjeux du **chanvre textile** entrent par ailleurs désormais pleinement dans le périmètre d'actions de la CELC, de ce fait, et dans les fibres naturelles suivies par le CSF.

Concernant la laine, la France aurait l'opportunité de trouver une place privilégiée au sein d'une chaîne de valeur européenne. Un changement de modèle, qui implique une évolution des modalités d'élevage, de tri et de collecte des toisons, est déjà en œuvre et a demandé des investissements importants. Il requiert désormais, **pour se déployer pleinement**, la **validation de modèles économiques et de suivis produits** (amélioration de la qualité chez les éleveurs et dans les entreprises notamment) et le développement d'**un outil numérique de filière afin de piloter les démarches d'amélioration de la qualité et de garantir la traçabilité**.
Un des objectifs du **Collectif Tricolor**[28] est d'y contribuer et de faire évoluer les pratiques d'élevage, de tonte et de tri en partenariat avec les fédérations professionnelles directement impliquées[29]. Indépendamment de la valorisation et de l'amélioration de la qualité des 14 000 tonnes de toisons tondues annuellement en France, une **augmentation des capacités de lavage et de filature de la laine** en France pourrait être pertinente, en particulier dans le cadre d'une démarche visant à assurer l'écoresponsabilité et la traçabilité de processus de fabrication. Cela pourrait également être couplé au développement et **la valorisation de la laine française hors habillement** (feutre, couettes, doudounes, géotextiles, isolants pour le bâtiment, etc.)

Sans prendre la forme de nouveaux axes structurants, l'intérêt du CSF envers ces deux filières de matières naturelles est confirmé et une attention particulière sera apportée à la mise en place de ces actions dans les années à venir.

5. Rayonnement et international

Conforter la place de Paris comme capitale mondiale de la mode

La domination du luxe français à l'export est d'abord tirée par l'attrait d'une ville-marque : Paris. Les JO de Paris 2024 seront une étape déterminante dans ce combat d'image.
La Fédération de la Haute couture et de la mode s'est, au nom du CSF, rapprochée du COJO afin d'imaginer comment la mode française pourrait être présente et visible tout au long des Jeux Olympiques.
Les discussions se poursuivent pour organiser cette présence.

Forum de la Mode

Moment fort qui fédère les acteurs de la Mode et du Luxe et l'État autour d'une thématique annuelle, les Forums de la Mode ont su s'inscrire dans le calendrier des rendez-vous professionnels incontournables de la filière. Le Forum est organisé par les fédérations professionnelles et financé partiellement par le Ministère de la culture et les CPDE.

28 64 fédérations, entreprises, institutions et marques adhérentes
29 Fédération nationale ovine (éleveurs), Races de France (la génétique), La Coopération agricole (maillage logistique des coopératives) et la Chambre Syndicale des laines de France (collecteurs-négociants en laine)

Appels à projets Mode du Ministère de la Culture

Depuis 2018, le ministère de la Culture apporte son soutien aux jeunes marques de mode, puis, depuis 2021 aux entreprises des métiers d'art de la mode (façonniers, sous-traitants) pour accompagner leur développement pérenne. Les projets soutenus portent sur le développement du numérique et sur la mode durable. Ce dispositif de soutien donne lieu à l'octroi par un jury réuni par le ministère de la Culture d'une subvention d'investissement et à un mentorat. Le jury est notamment composé de représentants des fédérations professionnelles membres du CSF qui acceptent de suivre une ou plusieurs entreprises subventionnées.

Un audit des dispositifs de soutien à la concurrence étrangère

Dans un marché très concurrentiel, il était important d'avoir une vision de la concurrence étrangère afin de conserver le meilleur positionnement. Un rapide audit des dispositifs de soutien des entreprises et marques de mode dans les pays particulièrement offensifs (Italie, Royaume-Unis et Belgique) a été réalisé avec Business France notamment. Il a permis de proposer des pistes d'amélioration dans l'utilisation de financements européens.

———

Ces actions structurantes sont le fruit d'une **dynamique collective**.

Elles sont le résultat d'un **travail collégial important mené par l'ensemble des acteurs de la filière et les représentants de l'État et des organismes paritaires**, dans le cadre de groupes de travail spécifiques, dirigés par chefs de projets avec l'aide des équipes des CPDE, fédérations, centres techniques, entreprises du secteur d'une part, de l'État, Bpifrance, l'OPCO2i, ADEME, Refashion … d'autre part.

Elles ont significativement contribué à **renforcer les synergies entre les différents acteurs du secteur et offert à la filière un espace d'expression commun** qui s'est révélé être particulièrement utile au moment de la pandémie du Covid-19, notamment dans une coordination à la production de masques à usage non sanitaire et de surblouses par le groupement « Savoir Faire Ensemble ».

Aucune des actions réalisées dans le cadre du Comité de filière n'auraient pu être menées sans l'investissement des CPDE (DEFI, CTC, Francéclat) et de l'UIT.

Les financements des mesures communes se font par le biais de la taxe fiscale affectée payée par les entreprises (y compris sur les importations) et versée par les CPDE au CSF.

Les accélérateurs, opérés par Bpifrance ont également bénéficié de l'engagement financier de l'État ;
la campagne de communication de celle d'OPCO2i ;
les pilotes traçabilité de l'ADEME.

II. ENJEUX et AXES STRUCTURANTS

I. Formations techniques et attractivité des métiers techniques

Contexte

En forte croissance depuis quelques années, la filière Mode et Luxe cherche à **pourvoir plus de 10.000 postes techniques sur l'ensemble du territoire par an.** Or, comme la totalité des secteurs industriels, elle souffre d'un **problème d'attractivité**, **doublé d'un problème d'inadéquation des formations.**

Celui-ci est renforcé par le fait que depuis les 30 Glorieuses, aucune industrie n'a subi autant de pertes d'emplois que la filière textile et habillement. Cette caractéristique est peut-être aujourd'hui à l'origine de l'inadéquation de certains dispositifs de formation / d'accompagnement proposés par l'État par rapport à d'autres professions qui ont su les faire évoluer et s'adapter dans le temps.

Dans les autres branches d'activités, et notamment celles du luxe, la difficulté s'appuie sur une réalité différente. La filière a en effet connu un développement continu mais les outils de formation en place n'ont pas été en capacité de répondre aux besoins exprimés.

De fait, à la difficulté d'attractivité des métiers de la mode et du recrutement (particulièrement pour les directeurs de production, mécaniciens de maintenance, agents de méthode, prototypiste, metteurs au point, chefs d'équipe, etc.)[30], s'ajoute la **question des compétences**. Une rupture, souvent importante, est constatée entre la technicité indispensable attendue sur les tâches de base et les connaissances des jeunes diplômés (BEP, CAP et même BAC Pro), de même que dans la maîtrise des outils et des machines une fois les jeunes recrues en entreprise.

« 16 000 jeunes chaque année suivent une formation professionnelle du CAP au BTS, en inadéquation avec les besoins réels du secteur de la mode et de l'habillement. La moitié des promotions quitte le secteur dans l'année qui suit le diplôme, soit une perte de 240Ms€ sur l'investissement total réalisé par l'État. »[31]

Cette inadéquation est accentuée par le **décalage des formations face à la transformation, notamment numérique des modes de production** qui nécessite de disposer des compétences particulières et de formation continue.

L'urgence actuelle commande d'avancer différemment pour conserver compétitivité, agilité et participer à la relocalisation, accompagner la croissance, conserver les savoirs faire (¼ des salariés partiront à la retraite dans les 10 prochaines années).

Il est indispensable, pour accomplir ce projet global, que donneurs d'ordres et sous-traitants collaborent ensemble, à l'échelle locale et dans une action nationale forte, avec les pouvoirs publics, dans le cadre d'une approche collective et d'un exercice sans doute indispensable de partage de la valeur ajoutée permettant de réunir des conditions de valorisation de l'offre d'emplois et d'attractivité des métiers (éléments d'attractivité et de fidélisation), afin de disposer **d'une main d'œuvre compétente, mobile, formée aux besoins et exigences de qualité de la filière**.

Il sera également important pour cela de s'appuyer sur les campus des métiers et qualifications sectoriels, du campus d'excellence et des organismes de formation dédiés à la filière pour relayer et articuler dans les territoires l'ensemble de ces actions.

30 Ibid
31 Source : DEFI / Plateforme Présidentielle 2022

Plusieurs actions ont donc été identifiées par le CSF avec les objectifs suivants :
- valoriser les métiers techniques de la mode et du luxe afin d'aider au recrutement, à pré-qualifier, qualifier, former, intégrer 10 000 salariés en production par an
- sauvegarder, transmettre et pérenniser les savoir-faire
- développer et adapter l'offre de formations techniques initiales et continues pour l'acquisition et l'évolution des savoir-faire, notamment pour accompagner les 130 000 salariés à métiers techniques à l'intégration du numérique, de la robotique/cobotique, et aux changements dans l'organisation du travail et à la prise en compte des enjeux liés au développement durable.

Plan d'actions

I.1 Promouvoir l'attractivité des métiers techniques

Objectif : En capitalisant sur « Savoir pour faire », poursuivre et développer les actions de présentation et de valorisation des métiers de la filière dans des opérations de communication (réseaux sociaux, Salons, journées portes ouvertes etc.)

Gouvernance / Comité de pilotage : Groupe restreint communication
Animateurs : Marc Pradal (Kiplay / UFIMH) / Laurent Baup (FH)
Équipe projet : GT communication, Branches
Livrables : De nouvelles campagnes de communication s'inscrivant dans la dynamique engagée depuis plusieurs années et dialoguant avec l'opération nationale sur les métiers de l'industrie intitulée : « Avec l'industrie, on a un avenir à fabriquer ».
Calendrier : 2023/2024
Budget / moyens prévisionnels : A préciser selon actions de la campagne ; 250K€ envisagés pour 2023/2024 (soit 30K € par branche)
Financement / Clef de répartition : branches (budget OPCO 2i)

I.2 Sauvegarder, transmettre et pérenniser les savoir-faire

Objectif : Propositions et évaluation de dispositions nouvelles pour les seniors-formateurs, passant par un travail sur les dispositifs de mise à la retraite progressive, notamment un plan de transfert de compétence avant le départ à la retraite.
Cette réflexion s'avère urgente alors que les professions de la filière voient disparaitre leurs formateurs. Or les formateurs sont aujourd'hui des experts de ces industries, les clefs du succès de la compétitivité. Cette proposition s'inscrit dans le prolongement des réflexions et travaux menés depuis plusieurs années visant à apporter une réponse efficiente aux PME qui, bien souvent, ne disposent pas d'une ingénierie appropriée pour y faire face.

Gouvernance / Comité de pilotage : Équipe ICMTL d'OPCO2i
Animateurs : Xavier Royer (Textile/SPP ICTML) / Laurent Vandenbor (MGO).
Équipe projet : GT Formation professionnelle/ Développement des compétences CSF/SPP ICTML d'OPCO2i, Branches, OPCO2i, État (Ministères concernés)
Livrables :
Plan de transfert de compétences avant le départ à la retraite.
- Expérimentation d'une démarche de « parcours forfait » pour remplacer les départs à la retraite.
- Programme expérimental AFEST : Ingénierie support méthodologique à la formalisation de parcours internes de formation sur mesure.
- Poursuite de prise en charge des Organismes de Formation Architecte et des contrats professionnels accompagnés 4.000€ par contrat et 1.000€ pour l'accompagnement
Calendrier : 2023/2027
Budget / moyens prévisionnels : 300.000 € jusqu'en juin 2023 ; à compléter à l'issue de l'évaluation.
Financement /Clef de répartition : OPCO 2i

I.3 Répondre à l'évolution des métiers (notamment Numérique, Développement durable) via de nouveaux cursus

Il s'agit de poursuivre le dialogue avec les ministères de l'Éducation Nationale et du Travail pour notamment adapter les programmes d'enseignements et articuler les formations professionnelles, initiales et continues. Cette action proposera une **revue des programmes d'enseignements techniques initiaux** : évolution des diplômes, renforcement de l'enseignement technique dans la formation (augmentation du nombre d'heures de pratique sur machine dans le cadre des CAP et Bac Pro, Habillement notamment), cohérence des cursus, développement des formations en apprentissage.
Par ailleurs, face à l'importance des enjeux RSE et de la transition numérique, le CSF propose de travailler dans le cadre du CNI à un **plan de formation intra et inter filières** pour former l'ensemble des entreprises, à différents niveaux (du dirigeant aux fonctions support) aux **enjeux climatiques**.

Gouvernance / Comité de pilotage : GT Travail CSF / SPP ICTML
Animateurs : Frédéric Galinier (FHCM) / Edgard Schaffhauser (FM) / Laurent Baup (FH)
Équipe projet : GT CSF / SPP ICTML, Branches, OPCO2i, État (Ministères concernés), CTC, IFTH, Résilience
Livrables :
- Développer de nouveaux parcours en formation initiale ou continue articulant formation scolaire, professionnalisation et apprentissage, développement de passerelles entre les cursus pour monter en compétence.
- Faire évoluer les certifications (diplômes, titres professionnels, CQP/CCPI).
- Mettre en place des modules de sensibilisation et de formation pour les dirigeants et les fonctions métiers aux enjeux climato-économiques dans le cadre de formations spécifiques inter et intra-entreprises
Calendrier : 2023/2027
Budget / moyens prévisionnels : moyens humains et Coûts de formation / OPCO 2i

II. Accompagner les entreprises avec Bpifrance

II.1 Poursuivre l'accompagnement des entreprises via des accélérateurs dédiés

Face au succès rencontré par les accélérateurs dédiés aux acteurs de la Mode et du Luxe, dispositif co-porté par la filière et Bpifrance, le CSF souhaite poursuivre et développer ces offres d'accompagnements spécifiques destinées à l'encadrement des entreprises de la filière (marques et sous-traitants) notamment en accentuant les dimensions innovation technologique/numérique, et compétitivité/ aide relocalisation partielle. Durant 18 mois, les dirigeants de ces promotions bénéficient d'un accompagnement innovant, sélectif et personnalisé.
L'objectif de l'accélérateur est d'apporter des réponses opérationnelles et concrètes à leurs besoins ainsi que de fédérer un collectif d'entrepreneurs.

L'accélérateur s'articule autour de cinq enjeux majeurs :

- Définir et consolider une stratégie de développement et de numérisation ;
- Structurer le développement technique et la production de l'entreprise ;
- Intégrer des modes de production durables, responsables et éthiques ;
- Développer des ressources, savoir-faire et partenariats techniques ;
- Bâtir un univers singulier et immersif.

Gouvernance / Comité de pilotage : CPDE + Fédérations
Animateurs : Bpifrance
Équipe projet : CPDE, Fédérations professionnelles
Livrables :
- 3 nouvelles promotions de l'accélérateur Mode et Luxe, lancées en 2023, 2024 et 2025 (Cible : 30 entreprises par promotion)
Calendrier : 1 tous les 12 mois. (durée 18 mois)
Budget / moyens prévisionnels : coût prévisionnel de l'ordre de 1,4M€HT pour une promotion de 30 entreprises (10 ME, 20 PE) sous réserve de budget disponible).

Possibilité pour les cotisants des CPDE de bénéficier d'une réduction de prix selon conditions.

II.2 Accompagner la relocalisation dans le secteur du textile/habillement via « Objectif Made in France »

Ce dispositif, prévu sur une durée de 6 à 9 mois, a été lancé dans le cadre d'une expérimentation en 2022 auprès de deux marques et d'un fabricant. Il est déployé en 2023 auprès de 10 entreprises. Il a pour ambition d':

- Aider les entreprises (marques, enseignes etc.) françaises à étudier l'opportunité de rapatriement d'une partie de leur collection et le cas échéant d'actionner certains leviers du Made in France (l'agilité par la numérisation et le renforcement des liens avec l'amont de la chaîne de valeur) ;
- Accompagner les ateliers de confection français dans leur démarche de modernisation et la numérisation de leur outil industriel, pour gagner en agilité et être mieux à même de répondre aux besoins des marques françaises "accessibles".

Gouvernance / Comité de pilotage : DEFI
Animateurs : Bpifrance
Équipe projet : DEFI, Fédérations, Maison du Savoir-faire et de la Création
Livrables :
Chaque parcours devrait être composé de deux phases :
*une phase d'initialisation opérée par Bpifrance Accompagnement et la Maison du Savoir-Faire et de la création financée par le DEFI, à l'issue de laquelle l'entreprise choisit d'activer ou non la phase « technique »
*une phase « technique » opérée par des acteurs experts de la filière avec un accompagnement personnalisé
Financement / Clef de répartition : coût prévisionnel 2023 de 325k€ HT pris en charge par France 2030 et l'entreprise bénéficiaire + Moyens humains DEFI

III. Développement durable

Contexte

Les questions liées au développement durable restent un pilier majeur du CSF et les défis extrêmement nombreux et complexes à relever.

C'est **un secteur qui à l'échelle du monde émet encore 1,2 milliard de tonnes de gaz à effet de serre (soit 2 % des émissions globales) chaque année et consomme 4 % de l'eau potable disponible dans le monde**[32]. En 2050, le secteur textile émettrait même 26 % des émissions globales de gaz à effet de serre si les tendances actuelles de consommation se poursuivaient[33].

Aujourd'hui **97% des produits de l'habillement en France sont importés et fabriqués dans les grands pays producteurs du textile** : Chine, Inde, Bangladesh, Pakistan, Turquie… avec un impact environnemental fort[34].

En signant les Accords de Paris, les pays se sont engagés à limiter la hausse de la température moyenne à 2°C. Avec la Stratégie Nationale Bas Carbone, la France s'est engagée à diviser par 4 ses émissions de CO2 à l'horizon 2050 par rapport à 1990. Pour y parvenir, les marques de textile peuvent **mettre en œuvre des démarches d'écoconception, par exemple en relocalisant des étapes de production en Europe, en revalorisant des produits en fin d'usage ou en recyclant des vêtements**[35].

La vente de produits d'occasion en plein essor contribue aux attentes croissantes des consommateurs, notamment en termes d'éco-responsabilité (lutte contre le gaspillage, aspects éthiques et environnementaux) ou de prix[36] .

Avec un **objectif de 10% d'économies d'énergie**, **la décarbonation de toute l'industrie (Textile, Tannerie, Maroquinerie, Chaussure, habillement, Arts de la table…)** sera ainsi un point structurant de l'action commune.

En parallèle, et dans la poursuite des actions engagées depuis 4 ans, la filière doit continuer à s'organiser pour **répondre à la demande de transparence** des consommateurs concernant les activités ayant permis de concevoir, produire, transporter et commercialiser des biens de consommation tels que des vêtements, chaussures, maroquinerie, bijoux…

Cette demande de transparence, transcrite dans les lois « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC) et « Climat et Résilience », et notamment dans l'article 13 de la Loi AGEC sur l'information du consommateur sur la qualité et leurs caractéristiques environnementales entré en application le 1er janvier 2023, doit être accompagnée pour éviter les effets pervers dévastateurs de « greenwashing ».

Cela passe par deux préalables partagés par les filières Textile, Habillement et Chaussure :

- mettre en place en amont des conditions d'une **traçabilité robuste**
- disposer d'un **affichage environnemental simple, PME compatible, différenciant et transparent dans sa méthodologie.** Ce point est essentiel, faute de quoi l'affichage contribuerait, paradoxalement, à favoriser la fast fashion la moins vertueuse.

32 Cela représente plus que les vols internationaux et le trafic maritime réunis
33 Source : Ademe
34 Source : UIT
35 Source : UIT
36 Source : Alliance du Commerce. « Le marché d'occasion permet également de fidéliser la clientèle en offrant des services et avantages additionnels et/ou de capter de nouveaux clients avec des prix plus abordables. C'est aussi un moyen de favoriser le trafic en magasin ou « drive to store » en organisant la collecte de produits de seconde main en magasin et en rétribuant ce « don » par des bons d'achat à réutiliser ou par l'accomplissement d'une étape du processus de vente de seconde main en point de vente physique. »

Enfin, **la question du traitement des articles en fin de vie et du recyclage reste centrale**. Cela passe en amont par l'amélioration continue des modes de production avec **l'écoconception** [37], mais aussi par la **durablilité, la réparabilité,** la **réutilisation**. Autant de leviers essentiels pour notre filière.

L'interdiction de destruction des invendus (habillement, textile, chaussure) est inscrite dans la loi AGEC. Cette interdiction est entrée en vigueur depuis janvier 2022.
A ce stade, la filière ne dispose pas d'éléments suffisants pour un retour d'expérience significatif. Un premier bilan des pratiques sera proposé fin 2024.

C'est dans ce contexte que quelques actions de nature transversales, parmi les plus structurantes ont été retenues autour de :
- La décarbonation
- La traçabilité
- L'affichage environnemental
- Le traitement des chutes et déchets de production

La participation de Francéclat à ces travaux, même si les branches qu'elle représente ne s'inscrivent pas aujourd'hui dans les discussions législatives en cours, enrichira les réflexions par des points de vue complémentaires.

S'agissant de l'affichage social, la filière engagée dans les travaux menés dans le cadre de la Plateforme RSE « Affichage social sur les biens et services », poursuit ses réflexions pour contribuer à faire émerger des solutions.

III.1. Accompagner les industriels / fabricants vers la décarbonation, la sobriété énergétique et une meilleure utilisation des ressources (notamment matières premières, eau …)

Pour lutter contre le réchauffement climatique, le CSF proposera des dispositifs communs aux entreprises (industriels et fabricants en particulier) pour les accompagner vers une décarbonation, une sobriété énergétique et une meilleure utilisation des ressources (notamment matières premières, eau …).
S'inscrivant en complémentarité de "Je Décarbone"[38], la plateforme de l'État concernant la décarbonation et les économies d'énergies de l'industrie, il s'agit d'aider les industriels à évaluer leurs émissions et dépenses énergétiques et une stratégie pour les optimiser.

Plan d'actions

Gouvernance / Comité de pilotage : UIT, Francéclat, CTC, DEFI
Animateurs : Secrétariat « tournant », tous les 3 mois, entre les différents animateurs.
Équipe projet : GT Décarbonation (dont TECHTERA, Euramaterials, IFTH, CPDE …), CSF Ameublement, Cetiat / Codifab , Instituts Carnot)
Livrables :
Un parcours de décarbonation structuré autour de 4 piliers :
- bilan et établissement d'un point zéro carbone,
- identification de solutions,
- identification de dispositifs d'accompagnement financiers,
- construction d'une plateforme technique en ligne proposant des parcours adaptés selon la taille, métiers … aux entreprises

Calendrier : début des travaux en 2023
Budget / moyens prévisionnels : 35 K€
Financement / Clef de répartition CPDE, ADEME, Aides spécifiques (France / UE), entreprises …

37 Norme NF X 30-264 Management environnemental qui permet d'évaluer « le meilleur équilibre entre les exigences environnementales, sociales, techniques et économiques dans la conception et le développement des produits »
38 Le dispositif s'inscrit dans le cadre du programme France 2030 qui, annoncé en février dernier, met sur la table 5 Mds€ pour accompagner le déploiement de solutions de décarbonation des sites industriels, auxquels s'ajoutent 610 M€ pour accompagner l'émergence de nouvelles solutions. Via France Relance, ce sont 1,2 Mds€ d'aides aux entreprises qui auraient déjà été accordées aux entreprises, portant à 2,6 milliards d'euros les investissements industriels menés par 185 structures lauréates. Ce sont 3,6 millions de tonnes de CO2 qui devraient être économisées grâce au dispositif, soit, selon les annonces, 5% des émissions de l'industrie.

III.2. Organiser le déploiement de la traçabilité

Contexte

La traçabilité, qui permet d'identifier sa chaîne de sous-traitants, constitue une base et un préalable à tout affichage environnemental. Consciente de cet enjeu, la filière Mode et Luxe a mis en place en 2021 dans le cadre du CSF, 4 pilotes (lin, textile, habillement, chaussure) de traçabilité.
L'objectif de ce nouveau contrat est la diffusion des enseignements de ces pilotes et de contribuer à faciliter leur déploiement.

III.2.1 : Diffuser les enseignements des pilotes à toutes les parties (marques, industriels, institutionnels, solutions de traçabilité)

Plan d'actions

Gouvernance / Comité de pilotage : Copil Traçabilité RSE
Animateur : COSE 361
Équipe projet : Copil Traçabilité élargi (dont Fédérations, CPDE, IFTH, TECHTERA …)
Livrables : Synthèse des pilotes menés en 2022/ 2023
- Premiers partages d'expérience et **diffusion d'information** aux entreprises.
- **Communication large** des enseignements (institutionnel français et international)
Calendrier : à partir de janvier 2023 pour la synthèse, et janvier 2024 pour la communication globale
Budget / moyens prévisionnels : **17K€** + Moyens à préciser à partir de janvier 2024 pour la communication globale
Financement / Clef de répartition : CPDE notamment

III.2.2 : Accompagner l'intégration des méthodes de traçabilité par le plus grand nombre sur l'ensemble du territoire

La filière propose de mettre en place des **temps d'échanges et de recherche de solutions pratiques transversales pour contribuer à lever les freins et mise en place traçabilité à l'échelle de la filière** (Standardisation/interopérabilité (GS1, UNECE), blockchain, engagement fournisseurs / véracité des informations).

Plan d'actions

Gouvernance / Comité de pilotage : Copil Traçabilité RSE
Animateur : Parties concernées pour chaque point
Équipe projet : Copil élargi de Traçabilité (dont Fédérations, CPDE)
Livrables : Élaboration de propositions pour contribuer à lever des freins dans le déploiement de la traçabilité à l'échelle française et européenne notamment.
Calendrier : 2023 /2027
Budget / moyens prévisionnels : Moyens humains
Financement / Clef de répartition : CPDE notamment

III.3 : Contribuer à l'élaboration d'un dispositif d'affichage environnemental

La mise en place d'un affichage environnemental français est un sujet hautement sensible et particulièrement difficile à traiter du fait de son extrême complexité. Dans ces conditions, l'objectif du CSF est de veiller à ce que les dispositifs proposés soient les plus pertinents, objectifs, transparents, évolutifs, PME compatibles et qu'ils soient compatibles dans le long terme avec la règlementation européenne en train de se construire.

Plan d'actions

A l'issue des expériences X-Tex lancées par l'ADEME, pour lesquelles plusieurs participants du CSF ont développé des méthodes concernant l'habillement et la chaussure (UIT, FHCM, DEFI …), et selon les résultats disponibles, le CSF souhaite mettre en place une **méthode de comparaison s'appuyant sur un panel de produits (anonymisés) représentatif intégrant habillement et chaussure**.

Gouvernance / Comité de pilotage : Gouvernance à construire[39] en veillant notamment à sa représentativité
Animateur : à définir
Équipe projet : Participants à X-Tex, + FFC, CTC
Livrables :
- Définition des caractéristiques de 4 produits prioritaires déclinés en 22 configurations représentatifs (composition, poids, etc.).
- sollicitation des 11 acteurs Xtex pour leur proposer d'évaluer ces produits selon ces méthodes et d'autres approches identifiées.
- partage d'une synthèse des résultats avec les porteurs des méthodologies volontaires afin d'enrichir les travaux
Calendrier : à partir de janvier 2023
Budget / moyens prévisionnels : 115K€ + coût humain
Financement / Clef de répartition : CPDE, CTI + ADEME

III.4 : Suivi règlementaire :

Les travaux du CSF ont montré depuis plusieurs années la **nécessité de renforcer le partage et la mutualisation d'informations sur la réglementation en train de se construire.**
Le suivi des travaux nationaux et européens notamment en matière d'affichage environnemental afin de faciliter l'appropriation, la mise en œuvre des différentes réglementations RSE françaises ou européenne, et en garantir la PME/compatibilité est absolument déterminante pour notre filière.
Par ailleurs, le CSF s'est engagé à contribuer à l'élaboration de normes internationales dans le cadre de l'UNECE. Ce point est central dans la mesure où les normes internationales sont de puissants outils stratégiques et concurrentiels.

Gouvernance / Comité de pilotage :
Animateurs : Éric BOEL (UIT) / Frank BOEHLY (CNC)
Équipe projet : GT RSE
Livrables : Restructuration du GT en vue de renforcer la participation aux travaux nationaux et européens dans l'élaboration des politiques publiques (PEF, règlement écoconception, loi Climat etc) et partage de positions dans groupes dédiés.
Calendrier : 2023/2027
Budget / moyens prévisionnels : coût humain

39 Cette gouvernance doit garantir sur la durée l'objectivité, la pertinence, la transparence et l'évolutivité des différentes méthodes et doit être représentative de la filière (Filière complète de la production à la distribution avec PME et grands groupes).

III.5 : Vers l'industrialisation de la filière de recyclage des déchets

Contexte

« En France, la filière à Responsabilité Elargie du Producteur pour les textiles, chaussures, linge de maison (filière REP TLC) a pour objectif de développer l'économie circulaire des textiles, notamment par l'écoconception des produits, la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage des produits et la gestion de leur fin de vie.
Son éco-organisme, Refashion (ex-Eco-TLC) assure depuis 2008 les obligations des metteurs sur le marché en matière de traitement des déchets issus de leurs produits. Il doit atteindre les objectifs de collecte et de valorisation des textiles usagés fixé par le cahier des charges.
Il est chargé de développer la filière de gestion de déchets textiles (collecte, tri et valorisation)[40].

Le cahier des charges de l'arrêté du 23 novembre 2022, applicable à compter du 1er janvier 2023 a pour ambition d'améliorer les performances de la filière REP TLC.
Il dessine une nouvelle feuille de route pour la période 2023-2028 avec les finalités suivantes :

1/ Concevoir des textiles plus durables, plus respectueux de l'environnement et fabriqués à partir de textiles recyclés,
2/ Développer la collecte des textiles usagés, notamment dans les territoires où elle fait défaut aujourd'hui,
3/ Financer le tri des textiles usagés collectés,
4/ Développer le réemploi et la réutilisation en France,
5/ Favoriser la réparation des textiles en réduisant le coût de la réparation des textiles,
6/ Contribuer au développement du recyclage des textiles non réutilisables.

Dans ce nouveau cadre, les metteurs sur le marché seront incités à développer l'éco-conception de leurs produits pour les rendre plus durables, plus respectueux de l'environnement et fabriqués à partir de matières recyclées. Ils pourront bénéficier de primes pour les produits respectant des critères de performance environnementale selon des modalités définies par le cahier des charges. Un fonds dédié au financement de la réparation est également créé.

Comme elle l'a fait pendant toute la période de concertation sur la révision du cahier des charges, la filière suivra ainsi avec attention le déploiement de ses missions et les barèmes d'éco modulation.

Par ailleurs, si les travaux d'éco-conception sont un préalable à tout recyclage, ceux-ci ne peuvent être appliqués si la filière n'est pas structurée pour traiter les produits en fin de vie.
Le taux de recyclage restant alors largement « théorique ».

Alors que le décret d'affichage de la recyclabilité est entré en vigueur au 01/01/23, les enjeux liés en amont de la collecte pour disposer de gisements homogènes (en matière) qualitatifs et en quantité suffisante dans la durée, du déploiement de solutions technologiques performantes (tri optique, robotisation, IA…) qui permettront de **transformer à un coût économique supportable les déchets textile, habillement, chaussures … (et bientôt arts de la table)** en ressources pour des marchés en boucle fermée (mode) et en boucle ouverte (isolants dans la construction, plasturgie, cimenterie…) sont déterminants.

L**es modèles économiques sont étroitement liés entre eux.** Le changement d'échelle passera par **une juste combinaison des deux traitements (boucles ouvertes et boucles fermées), dans de nouveaux circuits de valorisation inter-filières, notamment transports, plasturgie, construction-bâtiment.**

[40] En 2021, la collecte des textiles usagés s'est élevée à **244 500 tonnes. Le territoire national dispose de 44 830 points d'apport volontaire** dans des bornes sur l'espace public (ou privé) ou auprès d'associations. Après avoir été triés, **ces textiles sont destinés à 58% à la réutilisation, 33% au recyclage, 9% à la valorisation énergétique** sous forme de combustible solide de récupération (CSR).

Plan d'actions

C'est pourquoi, dans le cadre du CSF Mode et luxe, Refashion, le Comité stratégique de filière Transformation et Valorisation des Déchets (CSF TVD) et la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME) ont décidé de travailler afin de contribuer à développer des outils de mesure de la recyclabilité des produits TLC et de leurs emballages.

La seule inscription dans la loi de cet objectif ne permet en effet pas d'établir des modèles économiques soutenables (par territoire, matières, gisements, finalité). Il s'agit à l'échelle de différentes filières, d'optimiser ce cycle vertueux d'accès à la matière en un avantage économique.

Avec l'ADEME notamment et l'ensemble des acteurs de la chaine de valeur (ceux qui conçoivent, les marques), ceux qui recyclent dans les usines (les opérateurs), ceux qui achètent les matières recyclées et les incorporent), l'objectif est **d'objectiver cette notion de recyclabilité au travers de critères communs applicables aux produits de la filière en développant une méthodologie et une matrice de calcul.**

Pour cela, cinq piliers ont été identifiés :
- L'environnement économique car la recyclabilité est un lié à un marché avec des prix, rentabilités, accès aux matières, besoins de prévisibilité des volumes …
- La conception produit ; celle-ci doit être guidée par les enjeux de recyclabilité tout en permettant la satisfaction des clients et la qualité des produits.
- Les opérations (collecter trier et recycler) dépendent de spécificités techniques qui doivent guider l'éco-conception tout en restant constamment dynamiques et innovantes.
- Éducation et incitation du consommateur car le premier acteur dans la chaine du recyclage est le citoyen qui trie. Son information sur la recyclabilité est clé. Elle doit être claire, cohérente, compréhensible et déclinable par géographie.
- Connaissance car ce qui est recyclable doit être opposable, incontesté, certifiable et pourtant évoluer avec les progrès ; le socle des savoirs doit être partagé et en libre accès.

Gouvernance / Comité de pilotage : Un comité comprenant des acteurs de la filière complète production et recyclage, consommateurs, recycleurs, ADEME et scientifiques…
Animateur : Refashion
Équipe projet : GT dédié dont CSF Déchets / IFTH / CTC / Euramaterials
Livrables : Définition et déploiement avec le CSF Déchets, d'une méthodologie de calcul de recyclabilité des produits (notamment textiles / habillement / chaussures).
Calendrier : 2023/ 2027
Budget / moyens prévisionnels : à préciser
Financement / Clef de répartition : Refashion

IV. L'enjeu de l'acculturation numérique

« Pour les cabinets de conseil en stratégie d'entreprise, **les données constituent la nouvelle matière première de l'activité économique.** Entre 2005 et 2016 le flux des données a été multiplié par 80. Selon l'UE, le volume de données produites dans le monde devrait passer de 33 Zettaoctets en 2018 à 175 zo[41] en 2025. Le nombre de données émises devrait être multiplié par deux tous les 18 mois » [42].
« De l'avis général, l'UE a perdu la bataille des données individuelles. (..) (Le problème est à la fois règlementaire et industriel dans la mesure où l'Europe manque d'hébergeurs *cloud* de classe mondiale). Avec la RGPD, l'UE a

41 1zo = 10 21 octets
42 Thomas Gomart, « Guerres invisibles – Nos prochains défis géopolitiques » -

apporté une réponse règlementaire et juridique à sa déficience politique et industrielle. » [43]. (…) dans une nouvelle phase de l'Internet des objets, la « guerre des données industrielles débute maintenant et l'Europe sera son principal champ de bataille [44]».

Pour les entreprises de la filière, l'enjeu premier est donc de récupérer sa donnée et la protéger avant de l'utiliser, la valoriser, l'échanger et la conserver.
Une attention particulière est à apporter à chaque maillon dans la chaine de valeur pour :

- Leur protection contre des attaques cyber
- La sécurisation des droits de propriété intellectuelle des données,
- Leur gestion (stockage, souveraineté …),
- Leur conservation (pérennité des formats et des fichiers…),
- Leur valorisation (enjeux économiques liés à toutes les formes de valorisation qui vont arriver en complément ou se substituer aux commercialisations actuelles).
- La gestion de leur partage et de leur affichage (traçabilité, affichage environnemental).

Sans aller jusqu'au métaverse, l'innovation numérique, qui permet une transformation profonde de l'organisation des entreprises, de la prédiction à la vente et à communication, de toute la chaine de production et de la logistique se fera à partir des données.

« Ainsi, les entreprises doivent être tout à la fois capable de mieux connaitre leurs clients pour une offre de produits et de services plus pertinente et mieux calibrée en termes de quantité et de timing. Dans le même temps, l'efficacité de la chaine logistique doit être profondément rénovée afin de garantir omnicanalité absolue, agilité, personnalisation. » (…)

Le défi de la reconquête industrielle et de la compétitivité face à la concurrence internationale passera également par le développement de certains types de production innovants (automatisation, numérisation, IA[45], maitrise de nouveaux assemblages, 3D, cobotique…). Cela est en particulier essentiel pour rapprocher la production des consommateurs pour les prototypages, les petites séries, la production à la demande.

Face à la multiplication de ces défis numériques, l'urgence est d'embarquer tout d'abord l'ensemble de l'écosystème, en particulier les entreprises les moins matures, notamment pour monter en compétence et gagner en compétitivité, **tout en restant parfaitement informés des innovations et des dispositifs existants pour avancer à leur déploiement à large échelle.**

Gouvernance / Comité de pilotage : IFTH/ CTC/DEFI
Animateur : Secrétariat « tournant », tous les 3 mois, entre les différents animateurs
Équipe projet : CSF Solutions du futur, Pôle de Compétitivité, Référent Académique (Mines, Institut Carnot)
Livrables : Mise en place de modules d'échanges dédiés et spécifiques sur les innovations ou informations sur les dispositifs existants permettent de gagner en compétitivité
Calendrier : Fréquence et format à préciser avec les pôles de compétitivité et le référent recherche notamment.
Budget / moyens prévisionnels : coût humain

11 Source IFM : après une cro*issanc*e de 22 % en 2020, les ventes en ligne ont continué à progresser de 5, 8 % en 2021. A quoi cela se rapporte-t-il ?

43 Source DEFI, Plateforme Présidentielle 2022

44 Selon Thierry Breton, commissaire européen au marché intérieur

45 « l'IA accélère la robotisation et l'automatisation des économies industrielles » (…), « Le déficit de la France en robots industriels multitâches s'est accentué par rapport à l'Allemagne ». Source : Thomas Gomart, « Guerres invisibles – Nos prochains défis géopolitiques »

III. *TABLEAU RECAPITULATIF (actions, calendrier, coûts).*

IV. *GOUVERNANCE*

I. GOUVERNANCE

Gouvernance Fédérations CPDE Entreprises	Textile (UIT), habillement (UFIMH, FHCM, FPAPF), cuir, maroquinerie, chaussure, tannerie (CNC, FFC, FFM, FFTM), cordonnerie, distribution (Alliance du commerce, FEH, FEC), horlogerie, bijouterie, joaillerie, bijouterie fantaisie (UFBJOP, FH, BOCI), arts de la table. CPDE : DEFI, CTC, Francéclat Centres de recherches et pôles de compétitivité : IFTH, TECHTERA, Euramaterials, CETI, CETIA Groupes de luxe leaders mondiaux : LVMH, Chanel, Hermès, Kering, … Plusieurs ETI et de très nombreuses PME-TPE, sous-traitantes du luxe dans de nombreux métiers, parfois rares
Branche(s)	Convention collective nationale de l'industrie textile Convention collective nationale de travail de l'industrie des cuirs et peaux Convention collective nationale des industries de la maroquinerie Convention collective des industries chimiques Conventions collectives des industries de l'habillement et de la couture Convention collective nationale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent Convention collective nationale de l'Horlogerie

II. COMPOSITION DU BUREAU DU CSF

Guillaume de SEYNES, Président
Frédérique GERARDIN, Déléguée Générale

Titulaires :

- Frank BOEHLY, CNC / France Industrie Créative
- Éric BOEL, UIT
- Hervé BUFFET, Francéclat
- Sylvie CHAILLOUX, UFIMH
- Olivier DUCATILLON, UIT
- Bénédicte EPINAY, Comité COLBERT
- Astrid EVEN, DGE
- Guillaume GIBAULT, Slip Français
- Adrien GUELLEC, CFDT
- Arnaud HAEFELIN, Maroquinerie
- Patrice MIGNON, CTC
- Pascal MORAND, FHCM
- Yohann PETIOT, Alliance du Commerce
- Bernadette PINET-CUOQ, UBJOP
- Marc PRADAL, Kiplay / UFIMH
- François QUINTIN, MCC
- Maurad RABHI, CGT
- Florence RAMBAUD, SPP ICTML OPCO2i
- Clarisse REILLE, DEFI/ IFTH
- Yann RIVOALLAN, FPAPF
- Christophe ROHART, FO
- Véronique ROVILLOD, CFDT
- François TAVERNE, FFTM
- Thierry VILLOTTE, Arts de la table

Suppléants :

- Laurent BAUP, Fédération Horlogerie
- Bernadette FULTON, UIT
- Frédéric GALINIER, FHCM
- François-Marie GRAU, FPAPF
- Lionel GUERIN, UFIMH
- Sophie HIVER, FTM
- Florent KIEFFER, MC
- France LACOEUILHE, DGE
- Françoise NICOLAS, CTC
- Xavier ROYER, UIT
- Edgard SCHAFFHAUSER, Maroquinerie
- Karine SFAR, FF Maille
- Laurent VANDENBOR, MGO
- Aude VUILLIERS, MC

Par ailleurs, les Pôles de compétitivités == Corinne FARACE (TECHTERA) et/ou Jean-Marc VIENOT (Euramaterials) == sont invités à assister aux bureaux une fois par trimestre, en alternance, pour un meilleur partage d'informations.

III. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CSF

Le Comité stratégique de filière Mode et luxe est constitué de 9 branches d'activités :
Arts de la Table
Bijouterie, Joaillerie et Orfèvrerie / Horlogerie
Cuir / Chaussure / Maroquinerie
Couture / Habillement
Textile (dont textiles techniques[46])

Bureau :
Le Bureau est l'organe central du CSF. C'est dans cette « enceinte » que sont débattues, travaillées et validées les propositions des groupes de travail et les prises de positions du Comité de filière.
Pour être adoptées, les positions du CSF doivent être votées à l'unanimité.
Aucune prise de position du CSF ne peut être portée sans validation préalable du bureau.
Le bureau du CSF se réunit mensuellement, ou autant que de besoin, pour faire le point sur l'état d'avancement du contrat et les points d'actualité (notamment règlementaires).

Sessions plénières :
Le Comité plénier se réunit annuellement.
Le Comité plénier est formé par les membres du Bureau, des entreprises, des Fédérations de la filière et autres acteurs de la filière (écoles, CTI, Pôles de compétitivités etc.)
Il est codirigé par le Président du CSF, sous l'égide du Président du CNI et du Ministre de l'Économie.

Groupes de travail thématiques

4 axes structurants ont été définis, 12 mesures, portés par divers groupes de travail thématiques :

Les groupes thématiques (GT formation et attractivité des métiers techniques, GT Accompagnement des entreprises, GT RSE / Développement durable, GT Acculturation numérique) sont composé d'équipes projets qui participent à la réalisation des livrables. Ce sont des groupes d'échanges importants. La participation à ces groupes est libre et ouverte à tous, sous réserve d'un engagement véritable.

La gouvernance / Comité de pilotage veille à la structuration de l'action.
Elle s'organise sous forme de **sous-groupes dédiés**, « restreints », **qui rendent compte de leurs travaux en GT thématique en vue de validation par le bureau.**

Ces groupes « restreints » sont le lieu où sont menés le travail en commun (GT Traçabilité, GT communication …)
La participation à ces sous-groupes est soumise à la validation du Comité de pilotage.

Les CPDE et l'UIT membres des Comités de Pilotage (à l'exception du GT Formation) participent à l'élaboration de l'action et l'attribution / suivi des moyens.

Les animateurs organisent les réunions afin de mettre en œuvre les actions structurantes et rendent compte des travaux.

[46] « Un textile technique peut se définir comme tout produit ou matériau textile dont les performances techniques et les propriétés fonctionnelles prévalent sur les caractéristiques esthétiques ou décoratives. Les « textiles techniques » apparaissent moins comme un secteur d'activité déterminé que comme une extension et une diversification du secteur textile traditionnel. » (Définition DGE)
Les textiles techniques tirent l'ensemble de la filière et ne sont pas loin d'en représenter la moitié aujourd'hui. La recherche de nouveaux matériaux permet de satisfaire l'exigence de durabilité mais permet aussi des fonctionnalités nouvelles, en proposant des vêtements instrumentés et connectés utilisés dans l'aéronautique, la santé et le bien-être, les équipements de protection, le sport, l'agriculture, le bâtiment et le génie civil. Ces textiles résultent d'une diversification par l'innovation des secteurs traditionnels. Ils apportent des solutions à de nombreux défis (résistance au feu, aux UV, autonettoyants, conductivité électrique, isolation etc.) à développer.

Le GT formation et attractivité des métiers techniques est piloté par Florence RAMBAUD (SPP ICTML).
Il se structure de la façon suivante :

- GT sur l'Attractivité des métiers : thématique animée par Marc PRADAL (Kiplay/ UFIMH) et Laurent Baup (Bijouterie-Horlogerie/SPP ICTML) ;
- GT sur la Formation professionnelle/développement des compétences : thématique portée conjointement par Xavier ROYER (Textile/SPP ICTML) et Laurent VANDENBOR (Habillement/CSF) ;
- GT sur la Formation initiale : thématique portée conjointement par Frédéric GALINIER (Couture/CSF), Edgard SCHAFFHAUSER (Maroquinerie/SPP ICTML) et Laurent BAUP (FH)

Le GT « accompagnement des entreprises » est animé par BPIFRANCE et constitué par :

- GT accélérateurs (CPDE, Fédérations)
- GT relocalisation (DEFI, Maison du Savoir-faire)

Le GT RSE / Développement durable est animé par Frank BOEHLY (CNC) et Éric BOEL (UIT)
Il est composé de différents sous-groupes et notamment :

- GT Décarbonation
- GT traçabilité
- GT règlementation (animation selon les thématiques).
- GT déchets (animation Refashion)

Ces sous-groupes disposent d'une animation « tournante » entre les différents animateurs.

Liste des acronymes

ADC	Au-Delà du Cuir
BOCI	Chambre syndicale de la bijouterie fantaisie, la bijouterie précieuse et les industries appliquées aux métiers d'art
CETI	Centre Européen des textiles innovants
CQP	Certificat de Qualification Professionnelles
CNC	Conseil National du Cuir
CNI	Conseil National de l'Industrie
CSR	Combustibles solides de récupération
CTC	Comité Professionnel de Développement Économique Cuir Chaussure Maroquinerie Ganterie
DEFI	Comité de Développement et de Promotion de l'Habillement
DGE	Direction générale des entreprises
EDEC	Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences
ENSAD	École nationale supérieure des arts décoratifs
FEC	Fédération des Enseignes de la chaussure
FEH	Fédération des Enseignes de l'habillement
FFC	Fédération Française de la Chaussure
FFM	Fédération française de la Maroquinerie
FPAPF	Fédération Française du Prêt-à-porter Féminin
FFTM	Fédération Française de la Tannerie Mégisserie
FH	Fédération de l'Horlogerie
FHCM	Fédération de la Haute couture et de la mode
GT	Groupe de travail
IFM	Institut Français de la Mode
IFTH	Institut français du Textile et de l'Habillement
OPCO	Opérateurs de compétences (appelés à remplacer les OPCA)
REP	Responsabilité Élargie du Producteur
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SPP ICTML	Section Paritaire Professionnelle Industries Créatives et Techniques, Mode et Luxe
TECHTERA	Pôle de compétitivité textile et matériaux souples
TLC	Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures des ménages
UFBJOP	Union Française de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, des Pierres & des Perles
UFIMH	Union Française des Industries Mode & Habillement.
UIT	Union des Industries Textiles
UNECE	Commission Économique pour l'Europe des nations
VAE	Valorisation des Acquis de l'Expérience professionnelle

Signataires :

Ministre de l'Industrie
Roland Lescure

Ministre de la Culture
Rima Abdul Malak

Président du CSF
Guillaume de Seynes

Organismes Paritaires
FO
Christophe Rohart

CFDT
Adrien Guellec

A Paris, le 29 mars 2023